



DELIBERATION n°22-2020

En date du 24 juin 2020

**Portant sur l'Affectation des Résultats
« Budget annexe » 2019**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie le 24 juin 2020 à 20h selon convocation en date du 19 juin 2020, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Monsieur Bernard GLANDUS étant secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire,

M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoint.

M. GLANDUS Bernard, Mme CHABROUX VICENTE Patricia, MM. SIMON Patrick, GIRARD Stéphane, PEAUDECERF Sébastien, Mmes TOUCAS Hélène, DESMOULIN Christelle, COUTY Isabelle, BASSALER Virginie, MM. Jean-Philippe NANEIX, Brice APPERT, Mmes Emilie TALLET, Océane MICAUD, M. André GAILLARD, Mme Claude THIBAUT GUILLON, M. Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

Excusée : Mme Régine DE PAIVA, adjointe. Son pouvoir est donné à Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT

Pouvoirs :

Mme Hélène TOUCAS reçoit le pouvoir de Mr Manuel VERGER, parti à 20h30.

Mme Emilie TALLET reçoit le pouvoir de Mr Brice APPERT, parti à 21h00.

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif Annexe de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT – ANNEE 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT	SECTION FONCTIONNEMENT	MONTANT
Report Déficitaire N-1	17 576.58	Report Déficitaire N-1	
Report Excédentaire N-1		Report Excédentaire N-1	38 352.18
Dépenses de l'Exercice	482 775.66	Dépenses de l'Exercice	33 144.67
Recettes de l'Exercice	700 000.00	Recettes de l'Exercice	37 451.51
RESULTAT DE L'EXERCICE	217 224.34	RESULTAT DE L'EXERCICE	4 306.84
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION <i>001 en Recettes pour 2019 (sinon dépenses)</i>	199 647.76	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	42 659.02
RESTES A REALISER DEPENSES	67 651.40	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT <i>Titre au 1068</i>	
RESTES A REALISER RECETTES	230 310.00	COMPLEMENT D'AFFECTATION	
BESOIN DE FINANCEMENT		TOTAL A AFFECTER	
PRELEVEMENT A EFFECTUER sur la section de Fonctionnement - 1068	0.00	REPRISE N+1 EN EXPLOITATION <i>(002)</i>	42 659.02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 :

- d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement
(Crédit du compte 1068 sur B.P.2018) RI 0€
+ R.A.R

2°) Reste sur excédent d'investissement pour 2019
Ligne 001 RI 199 647.76€

3°) Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2018
Ligne 002 (report à nouveau créditeur) RF 42 659.02€

Article 2 :

Donne pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	19
Votes pour	19
Vote contre	0
Abstention	1
Ne participe pas au vote	3

Fait à Saint-Just-le-Martel, le 24 juin 2020.
Le Maire,

Joël GARESTIER



Transmis au représentant de l'Etat le 6 Juillet 2020
Publié le 6 Juillet 2020

